

Relevé de décisions de la Commission Paritaire Nationale de la fédération des ESH

Séance du mercredi 6 novembre 2013

Collège Salariés

Présents

Robert BALTHAZARD, CFDT, Titulaire
Antonio MARTINS, CFDT, Suppléant
Patrice PICAUD, CFE-CGC, Titulaire
Jean-Jacques GRANDCOIN, CGT, Titulaire
Jean-Louis DUMAS, CGT, Suppléant
Chantal JOUANNEAUX, CGT-FO, Titulaire

Absents excusés

Patricia CAMPIN, CGT-FO, Suppléante
Jocelyne SYLVA-MENDY, CFE-CGC,
Suppléante

Collège Employeurs

Philippe DE NIJS
Odile LE VEN
Nicolas MULLER
Didier POUSSOU
Jean-Claude QUEMIN

Valérie FOURNIER
Sébastien COLIN
Philippe VERNIOLLE
Elisabeth ESTIGNARD
Marc LELIEVRE
André INDIGO
Christine JUILLAND
François MELIN
Philippe VAREILLES

Sandrine ALOZY, Directrice du Pôle Ressources Humaines

Ouverture des travaux à 11h00 sous la présidence de Monsieur Philippe DE NIJS,

Il a été décidé en commun accord entre les représentants des collèges salariés et employeurs ce qui suit :

1. Validation du relevé de décisions de la séance de la Commission Paritaire Nationale du 10/10/2013

Décision des membres de la CPN : le relevé de décisions de la séance du 10/10/2013 est validé à l'unanimité.

Les membres de la CPN rappellent que les relevés de décisions doivent être diffusés auprès des adhérents.

Sandrine ALOZY s'engage à ce que le site intranet de la Fédération soit mis à jour dans les brefs délais avec la mise en ligne de l'ensemble des relevés de décisions validés.

2. Avenant à la CCN : modification des Annexes 2 et 3 (classification)

Reporting en séance des travaux du groupe de travail paritaire du 5/11/2013

Décision des membres de la CPN :

- un guide méthodologique sera annexé au texte de l'avenant sur la classification.
- un tableau de synthèse sera également annexé.

Les deux documents seront validés en groupe paritaire, puis in fine en CPN.

Concernant la grille de rémunération applicable à la nouvelle classification, les membres de la délégation salariés considèrent que la mise en œuvre d'une grille unique est une condition à la signature dudit avenant.

En conséquence, ils demandent que ce point soit renvoyé à la prochaine séance de la CPN du 12 décembre 2013 à l'occasion de laquelle le thème de la NAO sera abordé.

Décision des membres de la CPN : le point de la grille de rémunérations est renvoyé à la séance de la CPN du 12/12/2013.

3. Enquête RPS : phase qualitative

Décision des membres de la CPN :

- un questionnaire doit être réalisé par Monsieur PEPIN pour animer les entretiens au sein des 8 ESH. Le projet de questionnaire devra être soumis à la CPN,
- les entreprises représentées au sein de la CPN sont exclues de la phase qualitative,
- Monsieur PEPIN se rendra seul dans les 8 ESH identifiées.

4. Reporting annuel de la situation du Handicap pour la branche des ESH

Document présenté en séance

Un forum de recrutement est organisé par la Fédération des ESH le 14/11/2013 et la semaine pour l'emploi des travailleurs handicapés se déroule du 18 au 23 novembre 2013.

5. Commission de suivi de l'accord de branche intergénérationnel du 30/09/2013

Reporting en séance des travaux du groupe de travail paritaire du 5/11/2013

Décision des membres de la CPN :

- Validation de l'ensemble des documents de suivi préparés par les membres de la commission
- La fiche pratique concernant le rôle du tuteur fera l'objet d'un avenant à l'accord de branche intergénérationnel

6. Modalités de prise en charge des frais de participation aux réunions des commissions et groupes paritaires

Cf. procédure USH concernant le frais professionnels et formulaire de demande de remboursement de frais professionnels

Proposition : mise en place d'un partenariat avec un hôtel et mise à disposition d'un contact privilégié avec l'agence de voyages American Express Voyages (poursuite de l'absence d'avance de frais pour les nuitées parisiennes et les transports).

Modalités de remboursement des frais par la Fédération : sur présence des justificatifs et, dans la mesure du possible, dans la limite des prises en charge fixées par l'Union Sociale pour l'Habitat (cf. procédure annexée). Les délais de traitement par la comptabilité sont les suivants :

- Justificatifs et fiche de demande de remboursement transmis avant le 10 du mois : virement le 15,
- Justificatifs et fiche de demande de remboursement transmis avant le 25 du mois : virement le 30.

Décision des membres de la CPN : accord unanime sur la mise en place de cette procédure

7. Proposition de calendrier des réunions pour 2014

Planning des réunions 2014 arrêtées en séance :

- | | |
|--------------|--------------|
| - 22/01/2014 | - 02/07/2014 |
| - 19/02/2014 | - 27/08/2014 |
| - 26/03/2014 | - 17/09/2014 |
| - 23/04/2014 | - 22/10/2014 |
| - 21/05/2014 | - 26/11/2014 |
| - 18/06/2014 | - 10/12/2014 |

Les groupes paritaires se réuniront, si nécessaire, la veille des séances de la CPN, selon les modalités suivantes :

- Matin : réunion de préparation
- Après-midi : réunion du groupe paritaire

Les thèmes de travail en CPN pour 2014 :

- Actualisation/modernisation de la CCN
- RPS et accord de branche
- Commission de suivi contrat de génération
- Plan de formations 2015
- Bilan formations 2013
- Reporting UNIFORMATION
- NAO
- Avenant à l'accord de branche handicap
- Critères de validation des demandes de CIF refusées par UNIFORMATION et étude des demandes
- Rapport de branche et reporting
- Bilan de la Bourse de l'emploi
- Observatoire interbanques
- Etude prospective des métiers de la Maîtrise d'Ouvrage
- Prévoyance

Cf. planning joint

8. Validation des accords d'entreprise en l'absence de délégué syndical

Examen de l'accord reporté à la séance du 12/12/2013

9. Professionnalisation :

En présence de Monsieur Olivier PHELIP, UNIFORMATION

Choix d'une mesure exceptionnelle : les périodes de professionnalisation éligibles sont financées à hauteur de 18 euros de l'heure à compter du 01/11/2013.

Les conditions sont les suivantes : la formation financée dans ce cadre est d'une durée minimum de 150 heures et elle doit être inscrite au RNCP ou viser un CQP.

Cette mesure permettra de résorber une partie de l'excédent budgétaire.

Le coût de cette mesure est estimée à 1M€ pour 2013 et 10M€ en année pleine.

Didier POUSSOU, en sa qualité de membre de la SPP Habitat et Lien social, a demandé, à l'occasion d'une réunion de cette SPP, que le montant de prise en charge du DIF par UNIFORMATION fasse l'objet d'une revalorisation. Les membres de la SPP ont refusé cette demande, comme le Conseil d'Administration d'UNIFORMATION.

Décision des membres de la CPN : accord unanime pour que les périodes de professionnalisation éligibles soient revalorisées à 18 euros de l'heure à compter du 01/11/2013.

Cependant, les membres de la délégation employeurs de la CPNEF demandent que :

- Les périodes de professionnalisation non éligibles soient également réévaluées,
- La prise en charge du DIF soit réévaluée.

En effet, le budget de la professionnalisation n'est pas consommé en totalité (niveau identique à celui de 2012) et le solde non utilisé du budget est reversé au FSPP.

Les membres de la délégation employeurs de la CPNEF demandent à l'unanimité qu'UNIFORMATION limite au maximum les versements au FSPP en mobilisant le budget de la professionnalisation.

Une lettre en ce sens sera rédigée par les membres de la CPNEF à l'attention du Président d'UNIFORMATION et proposée lors de la CPN du 12/12/2013 en sollicitant une prise en charge du DIF à hauteur de 105 euros de l'heure en coût pédagogique et les périodes de professionnalisation non éligibles à 18 euros de l'heure.

Informations :

1. Commission CIF UNIFORMATION du 16/10/2013 et Conseil d'Administration UNIFORMATION du 18/10/2013 (reporting de Véronique VELEZ) :

- CIF : formations longues supérieures à 1607h (déplafonnées)

Esh : 2 formations : BTS PIM - BTS ESF

La commission CIF a validé ces nouvelles formations.

Le Conseil d'Administration a validé les propositions de la Commission CIF. Désormais, 8 formations longues sont financées.

Le coût estimé de cette mesure est de 10M€.

- Pour 2013, il y a un risque d'excédent sur le plan des -10 :

La commission a validé le transfert d'une enveloppe de 1,7 M€. Des montants des fonds du plan seront fléchés vers les dossiers CIF déjà engagés et d'autres seront réinjectés sur les recours de fin novembre 2013, cela va permettre d'accepter de nouveaux dossiers en 2013.

- Financement à 100% par les branches sur les fonds du plan des dossiers CIF CDI refusés en commission.

Le co financement qui est aujourd'hui à 50% se transforme en financement à 100% par les branches, donc sur les fonds du plan. Les branches peuvent définir des critères lisibles et préalables pour étudier et financer des dossiers pris en charge dans le cadre du CIF.

8 à 9 branches ont déjà cette pratique et passent en revue les dossiers CIF refusés. Le financement peut être assuré dans le cadre d'un PQB.

- Professionnalisation :

Le conseil d'Administration d'Uniformation a décidé, lors de sa séance du 18/10/2013, de ne pas revaloriser le montant horaire de la prise en charge du DIF.

2. Conseil fédéral du 16 octobre 2013 : nomination de Sandrine ALOZY en qualité de membre suppléant de la SPP UNIFORMATION

3. Choix des prestataires pour l'Observatoire des métiers interbranches et l'étude de l'évolution des métiers de la maîtrise d'ouvrage

La réunion de choix des prestataires s'est tenue le 22/10/2013.

Observatoire des métiers : organisation d'un jury le 8/11/2013 pour finaliser le choix (proposition de Interface et HTC).

Etude sur l'évolution des métiers de la maîtrise d'ouvrage : le candidat retenu est Sémaphore (Cf. document 8). Une rencontre est organisée par le prestataire le 8/11/2013.

4. Rapport de branche 2013 (données 2012)

Présentation en séance du projet de rapport de branche 2013 en présence de Mesdames Colette CHIAOUI et Madame Maeva BLOTTIN, Fédération des ESH

Les modifications proposées en séance seront intégrées au rapport.

5. Emplois d'avenir

Cf. document 9

Questions diverses :

1. Institut RSE : pourquoi un seul syndicat est-il représenté à cet Institut (CFE) ? quelles sont les modalités de désignation ?
2. Suite à l'arrêté de désignation des entreprises représentatives au niveau de la branche, le syndicat CFE a transmis une liste des entreprises. Quelle suite est donnée à cette transmission ?
3. Blog RH et Intranet Fédération des ESH : échanges en séance

Décision des membres de la CPN : à l'unanimité les membres de la CPN décident de regrouper l'ensemble des informations RH sur le site de la Fédération. Il conviendra de créer un onglet

accessible pour tous dans lequel les accords de branche et les relevés de décisions de la CPN seront disponibles.

Prochaines réunions :

- Jeudi 5 décembre 2013 : Groupe de travail paritaire classification
- Jeudi 12 décembre 2013 :
 - o 9H00 : réunion de préparation
 - o 14H00 : CPN

Clôture de la séance 16h00 heures.